

Distr.
RESTREINTE

SR/145
20 avril 1950

ORIGINAL : FRANCAIS

15 DEC 1950

M. [] [] []

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 avril 1950, à 10 heures.

Présents :

M. PALMER (Etats-Unis)

Président

M. de BOISANGER (France)

M. ERALP * (Turquie)

M. de AZCARATE

Secrétaire principal

* Suppléant

Question des avoirs arabes bloqués

Le Secrétaire principal désire mettre la Commission au courant de différents faits nouveaux. Le premier de ceux-ci, et le plus important, qui appellera la Commission à prendre dès maintenant une décision, concerne la nomination du trustee. On sait qu'à la suite de sondages officieux effectués auprès des parties pour connaître leur point de vue sur la désignation éventuelle de la Banque ottomane, une réponse favorable a été fournie par le membre israélien du Comité mixte. Des démarches effectuées auprès des banques arabes amènent à penser que certaines de ces institutions préféreraient ne pas voir désigner comme trustee une banque ayant des intérêts dans certains des pays intéressés et qui participerait à l'opération comme exécutant.

Le Secrétariat par ailleurs a pensé, à titre subsidiaire, que la Commission pourrait choisir comme trustee la Banque des Règlements internationaux, institution à qui son caractère international permettrait tout naturellement d'exercer ces fonctions. Cette suggestion présente également l'avantage que certains directeurs de la B.R.I. ont des rapports étroits avec la Ligue des sociétés de

Croix-rouge, et qu'ainsi nombre des problèmes concernant des réfugiés leur sont déjà familiers.

Il désirerait savoir si la Commission est d'avis que des démarches officielles soient effectuées pour demander à la B.R.I. si elle serait disposée à accepter les fonctions de trustee. Si la Commission y consent, le Secrétariat consulterait d'une manière plus officielle les deux parties sur la désignation de la B.R.I. comme trustee et ferait également des démarches auprès de cette Banque.

D'autre part, le Secrétariat a été informé que la délégation d'Israël accepte - pour cette opération déterminée - que les sommes qui seront mises en garantie à la disposition du trustee soient libellées en L. Pal.

Sur une question de M. de Boisanger (France), le Dr SERVOISE (Secrétariat) précise que les banques arabes n'ont pas formulé expressément d'objection. Il ne s'agit que d'un simple vœu. Mais la Commission, qui doit pouvoir compter sur l'entière bonne volonté des institutions bancaires, puisque l'opération envisagée ne leur apportera pour ainsi dire aucun profit, doit autant que possible respecter leurs désirs. Les banques arabes estiment que le choix de la B.R.I. est préférable du fait que cette institution ne serait pas partie à l'opération et qu'elle est par nature plus neutre que toute banque opérant en Orient.

D'autre part, le fait que la B.R.I. n'ait pas d'agences en Orient n'est pas un obstacle, puisque ce seront les banques locales qui effectueront les opérations sur place. Bien que la B.R.I. ait été approchée par l'intermédiaire de M. van Zeeland, le conseiller économique précise que l'on ne peut pas encore considérer comme acquise l'acceptation de la B.R.I.

Le PRESIDENT déclare qu'il lui paraît indiqué que la Commission fasse des démarches auprès de la B.R.I. en vue de sa désignation éventuelle comme trustee. Il demande si la Banque ottomane avait été pressentie.

Le Dr SERVOISE (Secrétariat) indique en réponse qu'aucune démarche n'avait été effectuée auprès de la Banque ottomane. Pour l'information des membres de la Commission, il signale que le nombre des Arabes éventuellement bénéficiaires

de l'opération s'élèverait suivant les estimations de l'Etat d'Israël et de certaines banques d'orient à 6.300 ou 5.700 respectivement. Les sommes à débloquent seraient au total de 320.000 L.Pal., d'après le Gouvernement d'Israël, ou de 350.000 L.Pal. d'après les banques. Compte tenu des marges d'erreurs inévitables, il y a concordance entre les indications des deux sources. A ces renseignements - qui ont été rassemblés à l'intention des autorités britanniques qui les avaient demandés - il faudrait ajouter des informations sur la répartition des sommes à débloquent entre chacun des pays arabes. Malheureusement sur ce point, le Secrétariat n'a pas reçu de réponse du membre arabe du Comité mixte aux deux communications du 10 et du 22 mars qu'il lui avait adressées. En l'absence de réponse et en vue de gagner du temps, il semble utile de demander officieusement aux instituts d'émission (Banque de Syrie et du Liban, Banque ottomane et Banque nationale d'Egypte) de bien vouloir envoyer une estimation de la répartition géographique des réfugiés titulaires de comptes bloqués en Israël qui résident dans chacun des pays arabes.

Une communication adressée au Secrétariat par le Foreign Office semble indiquer que le Gouvernement jordanien n'est pas au courant des développements des travaux du Comité mixte. Il conviendra de lui fournir les informations nécessaires pour s'assurer qu'il ne se refusera pas le moment venu à participer à l'opération.

Question des indemnités de compensation.

M. de BOISANGER (France) attire l'attention de la Commission sur le rapport concernant sa dernière conversation avec M. Sharett au cours de laquelle il a cru utile de mentionner la question des compensations. Sans manquer de faire allusion aux revendications d'Israël à l'égard des états arabes, le Ministre israélien ne s'est pas refusé à étudier les questions que lui poserait la Commission et à y répondre.

D'autre part, les membres de l'UNRWA ont fait remarquer que si des progrès étaient réalisés en matière de compensation, ils pourraient plus facilement faire accepter aux bénéficiaires des indemnités leur réinstallation sur de nouvelles terres.

Il est donc utile de chercher à faciliter un règlement de la question de la compensation. La Commission devrait exposer son point de vue au Gouvernement israélien et lui demander quelles sont ses intentions. Il estime qu'une telle démarche devrait être effectuée rapidement et il propose, sous réserve de l'acceptation de la Commission, de charger le Secrétariat de remettre à M. Sharett une lettre lui rappelant sa récente conversation et demandant si le Gouvernement israélien est disposé à étudier la question des indemnités de compensation. Cette étude doit s'effectuer indépendamment de la question des Comités mixtes.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait savoir que le Secrétariat est sur le point d'achever une étude du problème des indemnités de compensation qui contiendra des suggestions concrètes.

Délégations arabes présentes à Genève

Sur une question de M. de Boisanger (France), le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que M. Mostafa vient de faire savoir qu'étant de retour à Genève, il se tient à la disposition de la Commission. Le Secrétariat a l'intention de demander au délégué égyptien le compte rendu officiel de la réunion qui a eu lieu au Caire.

Le PRESIDENT fait savoir que M. Mikaoui semble avoir reçu les instructions de s'établir à Genève si la Commission le lui demande.

M. de BOISANGER (France) estime que la Commission devrait attendre la réponse du Gouvernement d'Israël pour prier les délégués arabes de venir à Genève.

La séance est levée à 11 h. 15.